



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 28 mars 2019

Postulat : Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au dépôt de l'interpellation de ma camarade Montreusienne Irina Gote « année 2019 : année féministe » et de ce même postulat au sein du Conseil Communal de Montreux, le Parti Socialiste Veveysan souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, thématique déjà abordée une première fois par une interpellation de mon autre collègue Julien Rilliet « Vers l'égalité! », mais cette fois avec la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit mais ce fût une longue lutte. Or actuellement les hommes bénéficient de deux semaines dans la première année qui suit la naissance ou l'adoption d'un enfant de moins de douze ans. Du point de vue de l'égalité la situation n'est pas optimale. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, nous trouvons que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver ! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique : papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu !

Mais la situation évolue à tous les échelons : confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud en donne cinq, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme aux 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, le parti socialiste estime que la commune de Vevey en sa qualité de chef-lieu du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, devrait également sérieusement étudier la mise en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

Cela compléterait de manière forte, tout le dispositif d'égalité que notre Municipalité s'est efforcé et s'efforce de mettre en place au sein de son administration.

Le groupe socialiste demande dès lors, que notre postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia